

9 decembre 1939



25.691.



25.692.

*Pilar et Miguel Primo de Rivera,
sœur et frère du fondateur de la Phalange.*

L'Espagne a rendu un grandiose hommage à la mémoire de José Antonio Primo de Rivera, fondateur de la Phalange, fusillé le 19 novembre 1936 par les rouges. Les restes du défunt, inhumés à Alicante dans un mausolée, ont été transférés par étapes jusqu'à l'Escorial, où se trouvent les tombes des rois d'Espagne depuis Philippe II. Cette translation et les diverses cérémonies qui l'ont accompagnée se sont déroulées du 19 au 29 novembre, jour où le cercueil d'Antonio Primo de Rivera fut déposé à la lueur des torches dans le palais historique.



25.423.



25.681.



25.690.

LA TRANSLATION A L'ESCORIAL DES CENDRES D'ANTONIO PRIMO DE RIVERA



24.466.

La séance du 30 novembre à la Chambre des députés ; M. Edouard Herriot lit à la tribune le discours d'ouverture ; on remarquera au premier plan, le vide des bancs d'extrême gauche (par rapport au président) ordinairement occupés par les communistes.

qu'entre Français et Anglais les sacrifices seraient inégalement répartis :

« A l'heure actuelle les pertes en hommes de la Grande-Bretagne sont supérieures à celles de l'armée française. Et bientôt les soldats des Dominions seront, eux aussi, à nos côtés.

Le président du Conseil a esquissé encore un tour d'horizon diplomatique. Il a parlé du traité d'Ankara, qui associe la Turquie aux démocraties occidentales, il a rendu hommage aux efforts du président Roosevelt, du pape et de M. Mussolini pour sauver la paix, il a fait allusion à la sage politique adoptée par l'Italie depuis le 1^{er} septembre et s'est félicité de l'amélioration de nos rapports avec l'Espagne. La dernière partie de la déclaration gouvernementale a fait un retour sur notre situation intérieure. Elle a flétri la trahison des communistes, qui, quelques jours encore avant que la guerre éclatât, vitupéraient l'Allemagne hitlérienne et brusquement, sur l'ordre d'un gouvernement étranger, ont changé de camp. Mais de cette trahison l'Allemagne ne recueillera pas les fruits qu'elle escomptait.

M. Daladier s'est volontairement abstenu de définir avec précision nos buts de guerre, c'est-à-dire les conditions de la paix future. « La France, a-t-il dit, reposera les armes lorsqu'elle pourra traiter avec un gouvernement dont la signature engagera les actes. Elle traitera quand pourront être réparés les torts causés à des nations plus faibles, quand une sécurité durable pourra être établie. Il importe que cette sécurité soit fortement organisée, qu'elle repose sur des garanties matérielles qui en assurent la durée. Il importe qu'elle soit étendue à toutes les nations libres de l'Europe,

à toutes les nations qui ont droit à l'indépendance par leur histoire et par leur culture. »

Pour le moment, il ne s'agit que de faire la guerre, avec toutes nos forces, et d'obtenir la victoire : « Pour avoir le droit de rêver à la France de demain, il faut d'abord sauver le pays, il faut d'abord gagner la guerre. » Les ovations qui ont salué ces paroles ont attesté combien elles reflétaient l'unanimité française.

Il restait à la Chambre de se prononcer sur un projet de loi autorisant le gouvernement à prendre, par décrets délibérés et approuvés en Conseil des ministres, les mesures imposées par les exigences de la défense nationale, sous réserve que ces décrets soient soumis à la ratification dans le délai d'un mois ; en cas d'absence des Chambres, dès leur première réunion. C'est sur ce dernier membre de phrase qu'une discussion s'engagea, un contre-projet proposant que si les Chambres ne siégeaient pas elles soient convoquées spécialement pour la ratification, faute de quoi les décrets cesseraient d'être exécutoires si la session était close avant qu'ils eussent été ratifiés. Mais M. Daladier n'a pas voulu accepter ce texte édulcoré, qui ne lui semblait pas laisser au gouvernement la plénitude d'initiative dont il a besoin, et c'est son point de vue qui l'a finalement emporté. Au vote, la question de confiance ayant été posée, le projet des pleins pouvoirs pour le temps de guerre, dans le texte qui était celui du gouvernement, a été adopté par 318 voix contre 175 — tous les socialistes ayant voté contre — et 65 abstentions. Au Sénat, où la déclaration gouvernementale avait été lue par M. Chautemps, le projet des pleins pouvoirs a été adopté par 259 voix contre 23.

NOTRE NUMÉRO DE NOËL

Ce numéro paraîtra la semaine prochaine. Nos lecteurs y trouveront des pages d'art comme celles qu'ils ont coutume d'apprécier, tirées avec le même soin, avec le même luxe. Cependant il a paru, en raison des événements, impossible d'écarter les actualités. Elles suivront donc les pages du Noël proprement dit, avec l'importance d'un numéro habituel. Voici le sommaire de ce Noël, dont le prix est de 20 francs :

COUVERTURE : fragment de la France de BOURDELLE. Impression en or.

NOS GRANDS CHEFS : par Henry BORDEAUX, de l'Académie française. Article accompagné de portraits en couleurs, remmargés.

CEZANNE : par Georges GRAPPE. Reproductions en couleurs, remmargées, d'œuvres du peintre.

AUX BEAUX JOURS DE LA TAPISSERIE : par Léon DESHAIRS, directeur de l'École des arts décoratifs. Reproductions en couleurs de la tapisserie de la reine Mathilde de Bayeux, de la tenture de l'Apocalypse, de la Passion du musée d'Angers, etc.

MARIE LAURENCIN : par Albert FLAMENT. Reproductions en couleurs sur encadrements or.

Suivent vingt-quatre pages d'actualités.

Rappelons une fois encore que nos abonnés de la catégorie n° 3, qui n'ont pas droit aux numéros spéciaux, recevront cependant, sous couverture spéciale, les pages d'actualités exceptionnellement incorporées cette année dans ce Noël.